

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 février 2025

Délibération n°16

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 février 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN -

Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

OBJET : RECRUTEMENT DGA (futur DG)

Le Conseil d'administration du 4 décembre dernier a délibéré favorablement sur la création d'un poste de Directeur.trice Général.e Adjoint.e (DGA) et sur l'engagement du recrutement correspondant avec l'appui du cabinet Inlé.

Il a été précisé, à cette occasion, par le Président que le directeur lui avait demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août prochain (selon législation constante). Il a également été précisé que la création du poste de Directeur ou Directrice Général(e) Adjoint a pour vocation de remplacer le Directeur Général après son départ en retraite. L'idée étant d'organiser, autant que possible, un tuilage suffisant, compte tenu des disponibilités du ou de la futur(e) recruté(e).

Le Directeur a précisé qu'il avait, après un audit RH engagé en janvier 2022, organisé l'EPF dès le 21 septembre 2022 pour que celui-ci puisse fonctionner dans les meilleures conditions avec la création de deux pôles : un pôle administration et finances piloté par Adeline COULON et un pôle des opérations foncières dirigé par Nicolas PLASSON. Ils ont été associés et se sont vu transférer de nombreuses compétences sur différentes missions. Ils font partie de l'équipe de direction, c'est pour cette raison qu'il a été proposé et accepté de transformer leurs postes de responsables en poste de directeurs au 1^{er} janvier 2025. Il y a, donc, désormais deux directions : une direction des opérations foncières et une direction de l'administration et des finances.

Le processus de recrutement du ou de la DGA a été délégué au cabinet Inlé qui a publié une annonce de « Directeur Général » dans différents supports de presse et réseaux sociaux professionnels.

Plus de 54 candidatures ont été reçues par le cabinet Inlé qui a procédé à une présélection de 5 candidat(e)s reçus lors d'un 1^{er} entretien en janvier dernier. Un second entretien a permis de retenir le candidat final.

Le Conseil d'administration est donc invité à délibérer sur le recrutement du ou de la candidat(e) proposé(e) par le Président de l'EPF.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- délibération du CA le 20/02/2025 pour décider du recrutement du ou de la DGA,
- délibération du CA le 10/04/25 pour préciser les éléments nominatifs du recrutement,
- délibération du Département du Doubs courant avril et avant le 01/05/2025 pour mettre fin à la convention de mise à disposition du Directeur Général (DG) actuel au 01/08/2025 (3 mois avant l'échéance),
- prise de fonction DGA le 2 juin prochain et tuilage notamment pour l'AG/CA du 20/06/2025,
- délibération au CA du 20/06/2025 pour acter le départ du directeur actuel au 01/08/2025 et délibération pour nommer le ou la DGA en DG au 01/08/25



Direction
Général(e)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- des étapes présentées ci-avant et du fait que le ou la Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) recruté(e) a vocation à remplacer le Directeur Général à son départ en retraite le 1^{er} août 2025 (selon législation constante),

DECIDE

- du recrutement du ou de la Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) proposé(e) par le Président de l'EPF,

ET AUTORISE

- le directeur à prendre toutes dispositions et à signer tous documents se rapportant à ce recrutement ainsi que la prise en charge, sur présentation d'un justificatif, des frais de déménagement de l'intéressé(e) dans la limite d'un budget maximum de 5 000 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY